



Elaboration approuvée le 26/10/2022

Modification n°1 approuvée le 28/01/2026

# REGLEMENT GRAPHIQUE

Modification n°1

Pièce

1

Echelle

1:1

Orientation



## P.L.U.I-H

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal - Habitat

VERDI

- Habitat**
- Limite intercommunale
  - Limite communale
  - Parcelle cadastrale
  - Bâti
  - Cadastre
  - Réseau hydrographique
- Prescriptions d'urbanisme**
- Éléments de paysage à protéger : Murs
  - Éléments de paysage à protéger : Actes
  - Patrimoine bâti à protéger : Immeuble
  - Aspect extérieur : clôtures végétales seule autorisée
  - Hauteur maximale des constructions autorisées
  - Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
  - Secteur de diversité commerciale à protéger
  - Éléments de paysage à protéger : Haie et alignement d'arbres
  - Patrimoine bâti à protéger : Murs
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation (Pièce n°5 du dossier de PLU-I-H)
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L-151-11 du code l'urbanisme
  - Éléments de paysage à protéger : Ilot végétal
  - Emplacement réservé
  - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques naturels
  - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques et nuisances
  - Espace Rural Classé (ERC) à protéger ou conserver au titre de l'article L-113-1
  - Terrain culturé à protéger
- Zonage P.L.U.I-H**
- US : Secteur urbain ancien de cœur de ville
  - UAp : Secteur urbain ancien à vocation patrimoniale
  - UAr : Secteur urbain de cœur de ville soumis à des risques
  - UB : Secteur urbanisé mixte
  - UBR : Secteur urbanisé mixte soumis à des risques
  - UC : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif
  - UC' : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif soumis à des risques
  - UD : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire
  - UDa : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire, de faible densité
  - UDx : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques
  - UDe : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques forts
  - UE : Secteur urbanisé à vocation économique
  - UEc : Secteur urbanisé à vocation de commerce et d'activité
  - UEr : Secteur urbanisé à vocation économique soumis à des risques
  - UH : Secteur bâti au développement limité
  - UHr : Secteur bâti au développement limité soumis à des risques
  - UI : Secteur urbanisé à vocation d'activités industrielles
  - UP : Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics
  - 2AU : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activité
  - 2AUL : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
  - 3AU : Zone à urbaniser de suite à vocation d'activité
  - 3AUL : Zone à urbaniser de suite à vocation d'habitat
  - 4AU : Zone à urbaniser de renouvellement soumise à des risques
  - A : zone agricole
  - As : Zone occupée par des sites
  - N : zone naturelle
  - Na : Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées
  - Nai : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique où les constructions agricoles sont autorisées sous conditions
  - Nc : Secteur naturel d'exploitation du sous-sol (carières)
  - Ne : Secteur naturel activés économiques
  - Nf : Secteur naturel à vocation de formation
  - Ngy : Secteur naturel à des terrains familiaux pour l'habitat des Gens du Voyage
  - Ni : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique
  - Nj : Secteur naturel de jardins familiaux
  - Nl : zone naturelle à vocation de loisirs
  - Nls : Secteur naturel à vocation de loisirs et de pêche
  - Nlt : Secteur naturel à vocation de loisirs et de tourisme
  - Np : Secteur naturel de protection environnementale
  - Npi : Secteur naturel identifiant un périmètre de protection rapproché "AEP"

